

COURS DE BASE GRUTIER

N° 43/44 – 2024

3 JOURS

Informations

Objectif : Obtention du **permis provisoire** délivré par la SUVA.

Cat. A (K1) : camions-grue

Cat. B (K2) : grues à tour pivotante et automontante

Durée : **3 jours** – de 08h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

Conditions : Personne ayant 17 ans révolus, maîtrisant couramment le français et ayant fourni l'attestation du médecin (formulaire SUVA). Les formulaires SUVA vous seront transmis avec la convocation environ un mois avant le début du cours.

Aperçu du contenu :

- Ordonnance et législation sur les grues
- Droit et obligations du grutier
- Prévention – Comportement à adopter lors de la conduite de grues
- Premiers secours – Comportement en cas d'accidents
- Etude, comportement sur la voie publique, signalisation, déplacement
- Elingage – Moyens d'attache, élingues, câbles
- Calculs simples de volumes et masses
- Exercices pratiques – entretien, conduite, montage, réparation
- Les commandes des grues – Tableaux électriques

Lieu : Halle des maçons à Eschert

Dates du cours : Cours N° 43 Cat. A et/ou B **du 16 au 18 janvier 2024**
Cours N° 44 Cat. A et/ou B **du 21 au 23 mai 2024**

Prix : Membre SSE-JU/JB CHF 1'000.–
Non membre CHF 1'200.–

Aide financière : **Prestations Parifonds**
Selon l'annexe 2 du « Règlement contributions et prestations »
Forfait journalier de CHF 450.– par journée de cours